

thématique

N° 62 - Septembre 2015

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la Direccte Ile-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi

Les accidents du travail en Île-de-France entre 2005 et 2010

LES PRINCIPAUX
RESULTATS

- La fréquence des accidents du travail diminue en Île-de-France comme en France entre 2005 et 2010.
- Cependant la diminution est plus faible en Île-de-France.
- Ces diminutions s'accompagnent d'un accroissement de la durée d'arrêt de travail et de la gravité des séquelles pour les accidents déclarés.
- Les baisses de fréquence les plus importantes ont lieu dans les secteurs les plus exposés : industries construction, transports.
- Certains secteurs, à l'inverse, connaissent une hausse de fréquence des accidents du travail : médico-social, santé et arts et spectacles.

En 2010, 116 295 accidents du travail reconnus et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt se sont produits en Île-de-France, soit 18% des accidents du travail survenus sur l'ensemble du territoire, y compris les DOM.

Selon la définition du code de la Sécurité Sociale, il s'agit d'accidents, quelle qu'en soit la cause, « survenus par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».

Cependant le décompte des accidents est lié au nombre de personnes exposées et au temps pendant lequel elles l'ont été. Seul, il ne dit rien du risque d'exposition des salariés aux accidents du travail. Pour cerner cette exposition, il convient de le rapporter au nombre d'heures pendant lesquelles les salariés sont en situation de travail, ce qui permet de calculer un taux de fréquence, exprimé en nombre moyen d'accidents du travail (AT) par million d'heures rémunérées.

C'est ce taux de fréquence qui, lorsqu'il est élevé, désigne les catégories de salariés considérées avoir, « à durée égale d'exposition », en moyenne plus d'accidents du travail que les autres. Il permet également d'établir des comparaisons géographiques et temporelles.

Des accidents du travail (AT) moins fréquents en Île-de-France en 2010

Le taux de fréquence francilien est globalement inférieur au taux de fréquence France entière en 2010 : 15.7 contre 22.0 AT par million d'heures rémunérées¹. La première explication semble tenir a priori à la structure des activités (moins d'industrie, plus de services) et des emplois (moins d'ouvriers, plus de cadres) en Île-de-France.

Ainsi, le secteur de la construction, de loin celui qui présente les taux de fréquence d'accidents du travail les plus élevés, représente seulement 6.1 % des heures rémunérées en Île-de-France contre 8.5 % en France. A l'opposé, les secteurs plus présents en Île-de-France, tels celui des activités juridiques, comptables et de gestion, sont parmi ceux qui présentent les plus faibles taux de fréquence. Ainsi, la répartition sectorielle des emplois explique en grande partie la faible accidentalité francilienne.

Cependant les taux de fréquence franciliens sont inférieurs aux taux France entière pour la plupart des activités prises une à une, en particulier les plus accidentogènes. Ainsi, dans la construction, il est inférieur de 10 points en Île-de-France.

Si l'Île-de-France avait une structure des emplois par secteur d'activité identique (selon la nomenclature Naf 38) à celle de la France entière, le taux de fréquence des AT passerait à 19.3 par million d'heures travaillées, demeurant donc inférieur.

De même, la faible proportion d'heures ouvrières effectuées en Île-de-France préserve en grande partie la région des accidents du travail. Cependant, à catégorie socio-professionnelle donnée, les taux de fréquence franciliens restent un peu inférieurs.

Taux de fréquence des accidents du travail

	Île-de-France		France entière	
CSP	Taux de fréquence 2010	Poids en heures rémunérées	Taux de fréquence 2010	Poids en heures rémunérées
1 - Cadres et chefs d'entreprise	1.9	30.0	2.7	12.3
2 - Professions intermédiaires	6.6	20.8	7.4	19.6
3 - Employés	18.2	29.8	18.9	32.0
4 - Ouvriers	41.7	19.3	42.8	36.0

Sources : données Cnam-TS pour les AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS, Insee ; France entière et Île-de-France

Lecture : parmi les cadres, il s'est produit 2.7 AT par million d'heures rémunérées sur l'ensemble du territoire et 1.9 en Île-de-France.

Une partie des différences se joue donc à l'intérieur même des activités et des catégories socio-professionnelles. L'explication pourrait tenir au contenu même des emplois franciliens, qui, au sein d'un même secteur d'activité statistique, recouvre des réalités différentes.

Taux de fréquence des AT selon les secteurs d'activités (Naf 38)

	Taux de fréquence 2010		Poids en heures du secteur	
Secteurs d'activité	France entière	Île-de-France	France entière	Île-de-France
AZ Agriculture, sylviculture et pêche	11.4	2.2	0.2	0.0
BZ Industries extractives	21.6	19.2	0.2	0.0
CA Fabrication de denrées alimentaires, de boissons	26.7	19.2	3.1	1.1
CB Fabrication de textiles, industries de l'habillement	15.4	8.4	0.7	0.4
CC Travail du bois, industries du papier et imprimerie	27.3	23.1	1.2	0.5
CD Cokéfaction et raffinage	5.5	9.2	0.1	0.0
CE Industrie chimique	11.1	6.9	0.9	0.7
CF Industrie pharmaceutique	9.4	8.5	0.5	0.5
CG Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	23.7	20.0	1.8	0.5
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	28.0	26.1	2.5	0.7
CI Fabrication de produits informatiques	6.1	4.2	0.8	1.1
CJ Fabrication d'équipements électriques	12.7	8.2	0.8	0.4
CK Fabrication de machines et équipements nca	19.5	13.7	1.2	0.5
CL Fabrication de matériels de transport	12.4	6.3	2.2	1.9
CM Autres industries manufacturières ; réparation	23.3	14.9	1.7	1.1
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz	6.7	7.6	0.3	0.4
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement	34.4	32.1	0.9	0.7
FZ Construction	43.3	33.1	8.5	6.1
GZ Commerce ; réparation d'automobiles	20.6	18.3	17.3	15.8
HZ Transports et entreposage	31.6	31.6	7.0	6.9
IZ Hébergement et restauration	27.0	26.0	5.1	5.9
JA Édition, audiovisuel et diffusion	3.6	3.0	1.2	3.1
JB Télécommunications	2.1	2.7	0.9	1.4
JC Activités informatiques et services d'information	1.9	1.7	2.0	4.5
KZ Activités financières et d'assurance	2.9	2.6	4.4	7.6
LZ Activités immobilières	11.8	11.9	1.4	1.9
MA Activités juridiques, comptables, de gestion	4.2	3.7	5.3	8.6
MB Recherche-développement scientifique	3.4	3.2	0.7	1.0
MC Autres activités spécialisées	9.9	6.4	1.0	2.0
NI Activités des agences de travail temporaire	37.6	21.1	3.5	2.5
NZ Autres activités de services administratifs et de soutien	21.8	17.7	5.4	7.6
OZ Administration publique	16.8	14.8	2.8	2.7
PZ Enseignement	10.7	7.0	1.4	1.5
QA Activités pour la santé humaine	20.8	18.8	3.7	2.5
QB Hébergement médico-social et social	33.8	32.3	5.6	3.3
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	30.8	21.3	1.2	1.7
SZ Autres activités de services	12.6	10.2	2.7	2.9
Ensemble	22.0	15.7	100.0	100.0

Sources : données Cnam-TS pour les AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS, Insee ; France entière et Île-de-France.

Lecture : dans la construction, il s'est produit 43.3 AT par million d'heures rémunérées sur l'ensemble du territoire et 33.1 en Île-de-France.

¹ C. Inan, « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », Dares analyses n° 010, février 2014

Particularités de la structure francilienne des métiers

L'enquête Emploi en continu (EEC) de l'Insee permet de connaître les fonctions et les métiers exercés par les salariés. Préalablement à l'analyse de l'évolution des accidents du travail (AT), on cherche, pour l'année considérée, à décrire les particularités franciliennes. Si l'on considère les onze secteurs d'activité selon la nomenclature en Naf 38 les plus accidentogènes globalement, c'est à dire dont le taux de fréquence France entière est supérieur à 22.0 AT par million d'heures rémunérées, les fonctions assurées par les salariés sont différentes en Île-de-France et dans les autres régions en 2010.

Fonctions exercées par les salariés travaillant dans les onze secteurs en naf 38 les plus accidentogènes en 2010

	Île-de-France	Autres régions
Production, chantier, exploitation	24.8	34.7
Autre fonction	16.7	12.5
Installation, réparation, maintenance	8.2	6.9
Nettoyage, gardiennage, entretien ménager	4.5	5.0
Manutention, magasinage, logistique	6.8	8.0
Accueil, saisie, secrétariat	5.2	4.4
Gestion, comptabilité	7.6	5.5
Commerce, technico-commercial	9.6	5.9
Recherche et développement, études, méthodes	5.1	3.1
Enseignement, soin aux personnes	11.6	14.0

Source EEC 2010 Insee

Lecture : 24.8% des salariés travaillant en Île-de-France dans l'un des onze secteurs les plus accidentogènes assurent des fonctions de production, chantier, exploitation, contre 34.7% dans les autres régions.

De fait les fonctions de production sont beaucoup moins représentées en Île-de-France pour ces onze secteurs d'activité. En revanche gestion et comptabilité, commerce et fonctions technico-commerciales et recherche et développement sont plus fréquentes que dans les autres régions. Les catégories socio-professionnelles à l'intérieur des fonctions ne se répartissent pas de la même façon. Ainsi, les professions intermédiaires sont plus fréquemment rencontrées dans les fonctions d'installation et maintenance (42% contre 35% dans les autres régions), de nettoyage (9% contre 1%), de manutention et logistique (13% contre 9%), d'accueil et de secrétariat (21% contre 17%).

Les cadres sont proportionnellement plus nombreux en Île-de-France dans les fonctions de production (15% contre 7% dans les autres régions), de manutention et logistique (4% contre 2%), de gestion et comptabilité (35% contre 22%), commerciales et technico-commerciales (24% contre 21%) et, surtout, de recherche et développement (71% contre 41%).

Ceci correspond à des métiers différents au sein de chaque secteur. Ainsi dans la construction, la maîtrise fait partie en Île-de-France des métiers les plus fréquents du secteur (chefs de chantier) contrairement aux autres régions. Il en est de même dans le secteur des transports pour les ingénieurs et le personnel du transport aérien. Même constat pour les cadres de l'hôtellerie dans l'hôtellerie restauration et les éducateurs spécialisés dans l'hébergement médico-social.

Au total, les fonctions exercées en Île-de-France correspondent à des métiers dont on peut penser, en l'absence de données précises, qu'ils sont soumis à des risques moindres d'accidents du travail que ceux exercés par leurs collègues du même secteur d'activité en province.

Ainsi, la différence du taux de fréquence des AT observée entre l'Île-de-France et l'ensemble du territoire est structurelle et persiste sur longue période mais les tendances - à la hausse ou à la baisse - sont identiques.

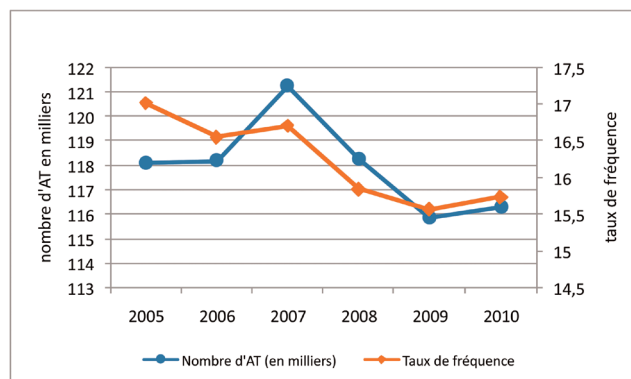
Baisse globale du nombre d'accidents du travail entre 2005 et 2010...

Entre 2005 et 2010, le nombre d'accidents du travail avec arrêt (voir encadré méthodologique p.8) en Île-de-France a diminué parallèlement à une augmentation du volume d'heures rémunérées. Cette baisse n'est cependant pas linéaire : après un pic en 2007, le nombre d'AT redescend fortement en 2008 et 2009 puis connaît une faible augmentation en 2010.

Les deux années de chute, 2008 et 2009, correspondent à une période de fort ralentissement économique sans pour autant que le nombre d'heures rémunérées suive la même pente : en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire, le plus fort volume d'heures rémunérées se situe en 2008, à l'amorce de la diminution du taux de fréquence, c'est à dire du nombre d'AT par million d'heures rémunérées.

La baisse du nombre d'AT n'est donc pas simultanée à une baisse d'activité, mais se produit avant les pertes d'emploi induites par la crise économique, l'intensité du travail ralentissant durant la période d'ajustement².

Taux de fréquence (nombre d'AT avec arrêt par million d'heures)



Sources : données Cnam-TS pour les AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS-Insee ; Île-de-France.

Lecture : en 2010, 116 295 AT avec arrêt ont été déclarés, ce qui représente 15.7 AT pour un million d'heures rémunérées.

² C'est l'une des hypothèses explorées par P.Askenazy, dans « Santé et sécurité au travail. Quelques éclairages économiques et internationaux », Cepremap, 2005.

... mais moindre qu'au niveau national

Cependant la part représentée par les AT franciliens dans la totalité des AT augmente de près d'un point entre 2005 et 2010. Sur la même période l'augmentation du volume d'heures rémunérées est similaire en France et en Île-de-France, qui totalise le quart des heures rémunérées.

Le taux francilien d'accidents du travail connaît une diminution sensible, parallèle à celle du taux de fréquence nationale, mais moins spectaculaire cependant (baisse de 17.0 à 15.7, - 8% contre -11% nationalement, de 24.7 à 22.0).

Les accidents du travail et les volumes d'heures rémunérées en Île-de-France et France entière entre 2005 et 2010

Année	Nombre d'accidents du travail en Île-de-France	Nombre d'accidents du travail France entière	Part des accidents du travail franciliens	Part des heures rémunérées franciliennes	Taux de fréquence en Île-de-France	Taux de fréquence France entière
2005	118 097	697 960	16.9%	24.6%	17.0	24.7
2006	118 174	699 667	16.9%	24.6%	16.5	24.1
2007	121 235	718 850	16.9%	24.5%	16.7	24.3
2008	118 251	703 039	16.8%	24.6%	15.8	23.2
2009	115 856	650 218	17.8%	25.0%	15.6	21.8
2010	116 295	657 407	17.7%	24.8%	15.7	22.0

Sources : données Cnam-TS pour les AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS-Insee ; Île-de-France et France entière.

Lecture : en 2010, 116 295 AT avec arrêt ont été déclarés, ce qui représente 17.7% du nombre d'AT France entière ; la même année, les heures rémunérées en Île-de-France représentent 24.8% de la totalité des heures rémunérées.

Des AT plus fréquents pour les hommes, les jeunes, les ouvriers et les salariés des établissements de taille intermédiaire

Les hommes sont beaucoup plus concernés que les femmes, avec un taux de fréquence de 18.1 AT par million d'heures rémunérées contre 12.5 pour les femmes en 2010.

Le taux de fréquence pour les salariés de moins de 20 ans s'établit en 2010 à 30.8 AT par million d'heures rémunérées. Il est très élevé relativement aux autres tranches d'âge, et pratiquement le double du taux moyen. Le taux de fréquence diminue avec l'âge quelle que soit l'année considérée.

Très exposés, les ouvriers voient leur taux de fréquence atteindre 41.7 en 2010³.

Enfin les personnes travaillant dans des établissements de plus de 10 et de moins de 200 salariés sont plus que les autres exposées aux AT, avec un taux de fréquence en 2010 de 18.9 par million d'heures rémunérées. Les plus petits établissements présentent des taux de fréquence faibles, mais qui sont peut-être plus affectés par une sous-déclaration des accidents que les autres.

Mais une baisse plus forte sur la période pour ces catégories

Les diminutions du taux de fréquence les plus importantes ont souvent lieu entre 2007 et 2008, à l'amorce de la crise économique. Le taux de fréquence pour les hommes a diminué de façon continue entre 2005 et 2010, de 20.5 à 18.1, alors qu'il est resté identique pour les femmes, de 12.2 à 12.5, marquant même une légère hausse entre 2008 et 2010. Cette évolution confirme la tendance nationale à la hausse du nombre d'accidents pour les femmes relevée par l'ANACT entre 2001 et 2012⁴, due en grande partie à l'augmentation de l'accidentalité dans des secteurs féminisés (santé, nettoyage etc). L'évolution selon le sexe constatée en Île-de-France est identique à celle constatée pour la France entière.

Sur la période, les moins de 20 ans connaissent une baisse sensible en Île-de-France, de 40.3 à 30.8 AT par million d'heures rémunérées, les 20-29 ans et les plus de 60 ans une baisse modeste. Le taux de fréquence reste inchangé entre 40 et 60 ans, ce qui n'est pas le cas pour la France entière, les taux de fréquence baissant sur la période pour toutes les tranches d'âge.

La baisse est plus sensible encore pour les ouvriers, de 47.7 en 2005 à 41.7 en 2010. C'est également le cas des cadres (de 2.8 à 1.9 AT par million d'heures). La tendance est plus erratique pour les employés et la diminution modeste de 19.1 à 18.2. Seules les professions intermédiaires ont un taux de fréquence supérieur en 2009 et 2010 à celui des années précédentes depuis 2005, en Île-de-France comme sur l'ensemble du territoire.

C'est dans les très petits établissements -qui, avec les très grands, affichent les plus faibles taux de fréquence - que la baisse est la plus marquée : de 14.6 à 11.3 AT par million d'heures entre 2005 et 2010. Pour autant, la fréquence diminue très peu dans les établissements de taille intermédiaire, alors qu'elle est stable dans les grands établissements.

Nette augmentation du nombre de jours d'arrêt en raison d'accidents du travail

Alors que le nombre d'AT baisse, le nombre de jours d'arrêt en Île-de-France en raison d'AT est passé de 6.1 millions en 2005 à 7.0 millions en 2010, soit une augmentation de 15%, nettement supérieure à celle du nombre d'heures rémunérées (+7%). Sur l'ensemble du territoire, le nombre de jours d'arrêt en raison d'AT passe de 27.1 millions en 2005 à 30.1 millions en 2010, soit une augmentation de 11%, avec une baisse du nombre d'AT de 7% et une hausse du nombre d'heures rémunérées de 6% seulement.

Le nombre moyen de jours d'arrêt par accident augmente quels que soient le sexe, l'âge ou la catégorie socio-professionnelle.

Le nombre de jours d'arrêt croît également quelle que soit la tendance de l'évolution du nombre d'AT. L'interprétation de cette évolution n'est pas simplement liée à la gravité des accidents. En effet, elle peut signaler un degré de gravité accru des AT, mais aussi une limitation des déclarations aux accidents les plus graves, ou encore un changement de la nature de certains AT, plus proches des maladies professionnelles (TMS...), impliquant des durées d'arrêt de travail plus longues, voire une « préférence » possible des médecins à déclarer des AT plutôt que des MP⁵.

³ Les tableaux peuvent être consultés dans les « Chiffres clefs Direccte Île-de-France », édition 2015, p.47 et suivantes.

⁴ F. Chappert, P. Therry, « Photographie des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles en France selon le sexe entre 2001 et 2012 », ANACT, mars 2014.

⁵ « Freins à la déclaration de maladies professionnelles : une étude auprès des médecins de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur », Regard Santé n°19, 2009, la lettre de valorisation de l'ORS PACA - SE45 (UMR 912 Inserm-IRD-Université Aix-Marseille)

Moins fréquentes, les séquelles des accidents du travail sont plus graves

Les accidents ayant occasionné des séquelles permanentes donnent lieu à l'attribution, par un médecin de la Cnam-TS, d'un taux d'incapacité partielle permanente (IPP), qui peut s'échelonner entre 1 et 100 %. En Île-de-France, 7.0% des AT donnent lieu à une telle attribution en 2010, contre 6.3% en France.

La part des AT entraînant une incapacité partielle permanente diminue de 9.5% en 2005 à 7.0% des AT en 2010.

Cette diminution concerne toutes les catégories de salariés victimes d'un AT. Elle est parallèle à la diminution nationale, la part d'AT avec IPP restant cependant supérieure en Île-de-France sur l'ensemble de la période. Cependant, le taux moyen d'incapacité partielle permanente pour les AT en ayant entraîné, passe de 9.01% en 2005 à 10.50% en 2010, restant toujours inférieur au taux moyen national mais inscrit dans la même tendance. Moins fréquents, les AT avec IPP comportent des séquelles plus graves.

Les plus fortes augmentations de taux d'IPP sur la période concernent les plus jeunes (de 9.32 à 11.48 pour les moins de 20 ans) et les cadres (de 9.82 à 12.51). Par ailleurs le taux d'IPP est plus élevé pour les hommes et augmente régulièrement avec l'âge. L'augmentation est identique pour les hommes et pour les femmes. Les plus de 60 ans voient leur taux passer de 10.03 à 12.03 de 2005 à 2010.

Ainsi parallèlement à la baisse du nombre d'AT par million d'heures, certains indicateurs de leur gravité tendent à augmenter : c'est le cas du nombre de jours d'arrêt et du taux d'IPP⁶. Ces indicateurs sont en hausse y compris pour les salariés les plus exposés, pour lesquels la baisse de fréquence a été la plus marquante. Ces hausses peuvent renvoyer à des phénomènes complexes, relatifs notamment à des variations de la sous-déclaration des accidents : ainsi, la baisse de fréquence des accidents pourrait être liée en partie à une augmentation de la sous-déclaration, la déclaration des AT les plus graves, au sens du nombre de jours d'arrêt ou du niveau d'IPP engendré, étant privilégiée.

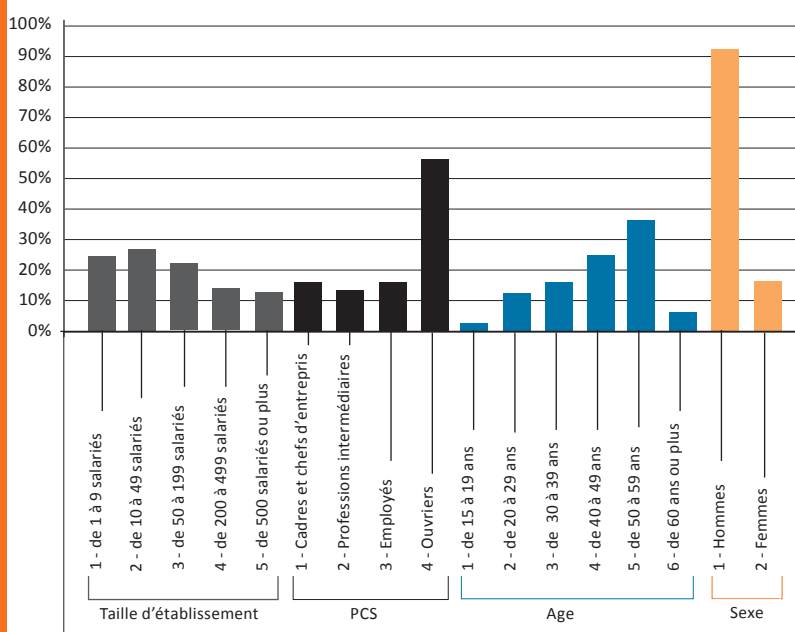
⁶ L'hypothèse d'une diminution de la gravité tirée de la seule observation de « l'indice de gravité » (taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées) n'est pas corroborée par les autres évolutions.

Les accidents mortels surviennent dans les petits établissements et concernent les salariés âgés, les ouvriers et les hommes

Les 522 accidents mortels (voir encadré méthodologique p.8) reconnus de 2005 à 2010 en Île-de-France représentent 0.07% des AT sur la période. Leur nombre augmente - de 78 en 2005- jusqu'en 2008, où il culmine à 99, alors que le nombre total d'AT amorce une baisse. Les AT mortels en Île-de-France représentent 16% des AT mortels survenus en France entre 2005 et 2010.

Plus de la moitié de ces accidents ayant entraîné le décès de la victime se sont produits dans des établissements de moins de 50 salariés. Les ouvriers sont les premiers touchés : ils représentent 58% des AT mortels. 91% des victimes sont des hommes. Les accidents mortels atteignent avant tout les plus âgés : 43% des victimes ont plus de 50 ans. Cela peut être dû soit à des postes plus exposés, soit à une plus grande fragilité augmentant le risque (réflexes ou moindre force physique par exemple), soit à une inattention à la sécurité liée à l'habitude.

AT mortels (%)



Source : données Cnam-TS

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale; Île-de-France

Lecture : 24% des 522 AT mortels survenus de 2005 à 2010 ont eu lieu dans un établissement de moins de 10 salariés en Île-de-France.

L'importance déterminante du secteur d'activité

L'évolution du taux de fréquence des AT et de leur gravité n'est pas uniforme en Île-de-France selon le secteur d'activité. Des secteurs très concernés par les AT accusent une baisse sensible du taux de fréquence entre 2005 et 2010, mais une augmentation de leur gravité. C'est le cas de trois secteurs ouvriers et masculins : la production d'eau et l'assainissement, la construction et le transport et l'entreposage. D'autres secteurs voient leur situation se dégrader en termes de taux de fréquence et de nombre de jours d'arrêt de travail, sans que la part d'AT ayant entraîné une IPP croisse. C'est le cas de deux secteurs très féminisés : la santé et l'action sociale et les arts et spectacles. Il s'agit dans la suite du texte d'analyser plus en détail ces deux groupes de secteurs, au vu des particularités évoquées.

Des AT en baisse mais toujours fréquents et graves dans la construction, le secteur de l'eau et assainissement et les transports

La construction reste l'un des secteurs exposant le plus ses salariés, avec les transports entreposage et la production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution. Dans ces trois secteurs le taux de fréquence est supérieur à 30 AT par million d'heures rémunérées, en 2005 comme en 2010, soit plus du double de la moyenne francilienne tous secteurs confondus.

Secteur d'activité	Taux de fréquence des AT			Part des AT ayant entraîné une IPP		
	2005	2010	Évolution en points	2005	2010	Évolution en points
EZ - Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	41.9	32.1	-9.8	9.2	8.0	-1.2
FZ - Construction	40.4	33.1	-7.3	13.1	9.6	-3.5
HZ - Transports et entreposage	39.7	31.6	-8.1	7.9	5.7	-2.2
Tous secteurs	17.0	15.7	-1.3	9.5	7.0	-2.5

Sources : données Cnam-TS pour les AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

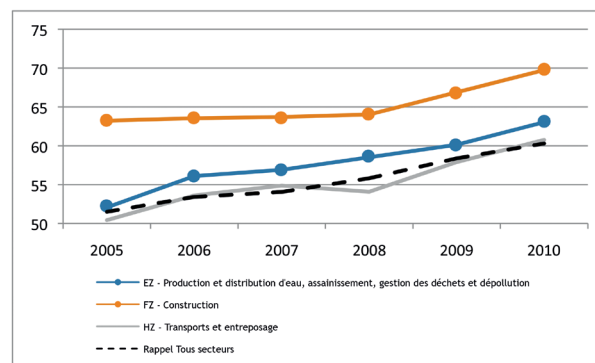
Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS-Insee ; Île-de-France.

Lecture : en 2005 40.4 AT ont eu lieu par million d'heures rémunérées dans le secteur de la construction. 13,1% de ces AT ont donné lieu à une IPP.

Le taux de fréquence a baissé entre 2005 et 2010 pour ces trois secteurs, plus que pour l'ensemble des secteurs.

La part des AT ayant entraîné une IPP tend à la baisse dans ces trois secteurs, à l'instar du même indicateur tous secteurs confondus. Le nombre moyen de jours d'arrêt par AT est, par contre, en nette progression, comme pour l'ensemble des secteurs.

Nombre moyen de jours d'arrêt par AT de 2005 à 2010



Sources : données Cnam-TS pour le nombre d'AT, la somme des taux d'incapacité partielle permanente (IPP) et d'AT mortels ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS-Insee ; Île-de-France.

Lecture : en 2005, dans le secteur de l'eau et assainissement, 52.1 jours d'arrêt de travail en moyenne ont été indemnisés par AT.

Le taux moyen d'IPP par AT avec IPP est supérieur, en 2010, au taux moyen tous secteurs confondus dans la construction (11.9 contre 10.5). Il a augmenté dans les trois secteurs entre 2005 et 2010. Les AT dans ces trois secteurs touchent presque uniquement des hommes ouvriers. En conséquence, la forte accidentalité masculine est due en partie à ces secteurs d'activité à la fois très masculins et très accidentogènes.

Or, ces secteurs sont bien implantés en Île-de-France, notamment le secteur de l'eau et assainissement et celui des transports dont plus de 20 % des salariés sont franciliens. Au total, le rôle joué par ces secteurs dans la baisse de la fréquence des AT est aussi important en Île-de-France que dans les autres régions. Il est accentué par une diminution du taux de fréquence des AT entre 2005 et 2010 pour ces trois secteurs plus prononcée en Île-de-France : -7.2 points contre -6.7 France entière dans la construction, -8.0 contre -5.8 dans les transports et -9.8 contre -4.7 dans le secteur de l'eau et assainissement.

Cependant, tous les métiers ne sont pas également exposés. Au sein d'un grand secteur d'activité les situations sont très différentes selon les métiers, cernés par l'activité au niveau le plus fin. Ainsi dans la construction, les travaux de couverture et de charpente sont ceux dont le taux de fréquence est le plus élevé, mais le nombre de jours moyen d'arrêt par AT est beaucoup plus élevé pour les AT liés au montage de structures métalliques. La manutention portuaire et le fret aérien sont particulièrement touchés dans le secteur des transports, avec un nombre très élevé de jours d'arrêt pour cause d'AT, mais c'est pour la location de camions avec chauffeur que les séquelles sont les plus fréquentes (pourcentage d'AT avec IPP le plus élevé). Enfin dans le secteur de l'eau et assainissement, le démantèlement d'épaves ne connaît pas le taux de fréquence le plus élevé, mais des IPP à la fois fréquentes et élevées.

La fréquence des AT augmente dans des secteurs féminisés

La santé humaine et l'action sociale et les arts, spectacles et activités récréatives voient leur taux de fréquence augmenter fortement entre 2005 et 2010 en Île-de-France : +5.2 points pour la santé humaine et l'action sociale (+2.6 France entière), et +5.6 pour les arts, spectacles et activités récréatives (contre -5.3 France entière). La plus forte augmentation suivante est bien moindre (+2.9) et concerne les industries extractives, peu représentées en Île-de-France.

Secteur d'activité	Taux de fréquence des AT			Part des AT ayant entraîné une IPP		
	2005	2010	Évolution en points	2005	2010	Évolution en points
Q - Santé humaine et action sociale	21.2	26.4	5.2	8.3	5.8	-2.5
RZ - Arts, spectacles et activités récréatives	15.7	21.3	5.6	8.4	4.0	-4.4
Tous secteurs	17.0	15.7	-1.3	9.5	7.0	-2.5

Sources : données Cnam-TS pour les AT ; DADS-Insee pour le nombre d'heures rémunérées ; calculs Dares pour France entière.

Champ : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS-Insee ; Île-de-France.

Lecture : en 2005, 21,2 AT ont eu lieu par million d'heures rémunérées dans le secteur de la santé humaine, 26,4 en 2010.

Au sein du secteur des activités pour la santé humaine et action sociale, ce sont les activités hospitalières stricto sensu qui affichent les plus fortes hausses de taux de fréquence : +6 points de 15.8 en 2005 à 21.8 en 2010 (+6.3 points France entière). Mais ce sont les activités non hospitalières (hébergement social et médico-social) qui connaissent les taux de fréquence les plus élevés : 24.5 en 2005 et 28.3 en 2010 (26.8 et 30.6 France entière). Dans le secteur des arts et spectacles, ce sont les activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes qui ont les plus forts taux de fréquence (47.1 en 2010).

Le nombre de jours d'arrêt par AT augmente moins que la moyenne pour les deux secteurs sur la période. La part d'AT ayant entraîné une IPP est stable, et le taux d'IPP moyen, tendancielle à la baisse, est cependant très variable d'une activité à l'autre et d'une année à l'autre au sein de la même activité.

Plus des trois quarts des AT de la santé et de l'action sociale en 2010 ont concerné des femmes contre 35% tous secteurs confondus. Elles ne sont en revanche pas plus concernées dans les arts et spectacles qui englobent entre autres les techniciens, métiers encore aujourd'hui plus masculins.

La santé et l'action sociale sont des secteurs moins représentés en Île-de-France que dans le reste du pays. En revanche, 30% des salariés des arts et spectacles travaillent en Île-de-France, mais ce secteur n'emploie que 2% de l'ensemble des salariés. L'évolution moins favorable du taux de fréquence des AT en Île-de-France ne peut donc pas être attribuée à celle de ces secteurs.

Pourquoi une moindre baisse en Île-de-France ?

Parallèlement à un taux de fréquence des AT constamment inférieur en Île-de-France, sa réduction globale dans la région est moins importante que sur l'ensemble du territoire.

Cette tendance ne tient pas aux secteurs très accidentogènes, pour lesquels la baisse est plus importante en Île-de-France. Comme on vient de le voir, elle ne tient pas non plus, du moins pas uniquement, aux secteurs ayant connu une très forte hausse du taux de fréquence.

Les causes semblent plus diffuses et les mécanismes différenciés selon les secteurs. Ainsi, par exemple, l'industrie ne représente que 8.2% des activités en Île-de-France contre 13.4% au total. Mais le taux de fréquence France entière y diminue de 26.0 à 22.3 entre 2005 et 2010 alors qu'il est stable en Île-de-France.

L'augmentation des contraintes organisationnelles freine la diminution des AT dans les services en Île-de-France

Dans les secteurs des services qui constituent 83.4% des heures rémunérées dans l'ensemble des activités en Île-de-France et 69.2% sur l'ensemble du territoire, si la tendance est la même, à savoir la diminution du taux de fréquence, c'est dans des proportions un peu plus modestes en Île-de-France (-1.4 points contre -2.4 France entière). Cette plus faible diminution des taux de fréquence d'AT dans les services en Île-de-France explique en partie les moindres progrès de la région. Le phénomène est particulièrement fort dans certains secteurs, tels les activités immobilières (-1.8 points contre -7.5 France entière).

Selon les résultats des enquêtes Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels (Sumer), un certain nombre de contraintes organisationnelles au travail ont augmenté dans le tertiaire entre 1994 et 2010 : normes et délais, contrôle informatisé, interruption d'une tâche pour une autre, contact avec le public⁷. Les comportements hostiles ressentis par les salariés interrogés concernent également une part plus importante de ces personnes. Parmi les risques physiques, le travail prolongé sur écran progresse également dans le tertiaire. Or, ces contraintes organisationnelles sont plus présentes en Île-de-France⁸.

Les évolutions de l'emploi, du travail et de ses conditions ne sont pas sans effet sur le risque d'accident du travail. En particulier, dans certaines configurations, la charge de travail de chaque salarié et les tensions subies augmentent. Dans ce cas, à l'inverse de ce qui peut se produire en début de période de baisse d'activité, une hausse du nombre d'heures se traduit par une augmentation des accidents du travail. Les constats observés sur les différents indicateurs de la gravité des accidents renvoient à des explications parmi lesquelles la sous-déclaration a sans doute sa place, mais aussi une évolution de la nature des accidents déclarés.

Le détail des activités ne suffit pas à lui seul à expliquer les différences d'accidentalité. Au sein même des activités demeurent des effets croisés entre âge, catégorie socio-professionnelle, fonction et métier, bien difficiles à démêler. Apparaissent notamment certaines populations de salariés plus particulièrement concernées en Île-de-France : jeunes salarié(e)s des arts et spectacles, employé(e)s du médico-social quel que soit leur âge...

**Anne-Lise Aucouturier, Catherine Daniel,
Directrice Île-de-France, Sese**

⁷ Bernard Arnaudo, Martine Léonard, Nicolas Sandret, Marine Cavet, Thomas Coutrot, Raphaëlle Rivalin, « L'évolution des risques professionnels dans le secteur privé entre 1994 et 2010 : premiers résultats de l'enquête Sumer », Dares analyses n° 023, mars 2012.

Selma Amira, Dorothee Ast, « Des risques professionnels contrastés selon les métiers », Dares analyses n° 039, mai 2014.

Bernard Arnaudo, Martine Léonard, Nicolas Sandret, Marine Cavet, Thomas Coutrot, Raphaëlle Rivalin, Lydia Thierus, « Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs », Dares analyses n° 010, février 2013.

T.Coutrot, « Risques psychosociaux et situation économique des entreprises », Dares analyses n° 044, juin 2015.

⁸ N. Sandret, C. Daniel, « Les contraintes professionnelles en Île-de-France en 2010 », Bref thématique n° 41, Directrice Île-de-France, novembre 2013.

Méthodologie

Les accidents du travail (AT)

Les accidents du travail (AT) traités ici sont les accidents du travail reconnus et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour et les AT qui n'ont pas conduit à un arrêt de travail mais qui ont entraîné des séquelles physiques permanentes (voir IPP) ou un décès sur le lieu de travail. Les statistiques de la Dares comptent les AT avec arrêt à la date de première indemnisation d'une prestation en espèces. Elles évaluent le nombre de jours d'arrêt (respectivement la somme des taux d'IPP) engendrés par les AT avec arrêt au cours d'une année comme la somme des jours d'arrêt (respectivement des taux d'IPP) de tous les AT qui ont été indemnisés au cours de l'année.

Les données sont celles qui permettent à la CNAM-TS de fixer les tarifications des établissements. Ainsi, n'y figurent pas ni les AT bénins ni les AT déclarés mais non reconnus (car ils ne suscitent pas de versement financier, et ne concourent donc pas au calcul du taux de cotisation). En sont exclus les « accidents de trajet », intervenant pendant le trajet entre le domicile et le lieu de travail.

La région à laquelle est relié un AT est la région où se situe l'établissement employant la victime, qui peut être différente de la région de survenue de l'AT.

La Dares fournit aux Direccte pour les années 2005 à 2010 :

- un fichier dans lequel les AT sont ventilés selon des variables sociodémographiques (âge, sexe, catégorie socio-professionnelle) et des variables relatives à l'établissement employeur (le secteur d'activité en NA38 ou NES36, la taille et la région d'installation),

- un fichier dans lequel les AT sont ventilés uniquement selon le secteur d'activité et le lieu d'installation de l'établissement, mais à un niveau plus détaillé. Le secteur d'activité est renseigné selon la NAF700 et le lieu d'installation selon le département ou la zone d'emploi.

Le champ est celui des salariés affiliés au régime général de sécurité sociale, travaillant en France et recensés dans les fichiers des déclarations annuelles de données sociales servant au calcul des cotisations sociales, retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares.

Le taux de fréquence au cours d'une année est le nombre d'AT avec arrêt par million d'heures rémunérées au cours de l'année considérée.

$$\text{Taux de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'AT avec arrêt}}{\text{Nombre d'heures rémunérées (DADS)}} \times 1\,000\,000$$

L'incapacité partielle permanente (IPP)

Un médecin de la Cnam-TS attribue aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP), qui peut s'échelonner entre 1 et 100 %. La part d'AT avec IPP est le nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT avec arrêt.

Les accidents mortels

L'accident mortel est un accident ayant entraîné le décès de la victime. Il peut, à condition de remplir les critères résultant de l'article L. 411-1 du Code de la Sécurité sociale (« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne

salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise »), être qualifié d'accident du travail en cas de survenance du décès aux temps et lieu de travail alors que le salarié est sous la subordination de l'employeur.

La jurisprudence et l'évolution des connaissances scientifiques ont fait évoluer cette définition. Le décès peut trouver son origine dans un malaise mortel. Si celui-ci survient aux temps et lieu de travail, il sera considéré comme étant imputable au travail. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou l'employeur peuvent renverser la présomption en prouvant que le décès a une cause totalement étrangère aux conditions de travail.

Les suicides en lien avec le travail sont maintenant reconnus comme accidents du travail.

Les décès et les révisions de taux d'IPP survenus après la date de consolidation initiale de la victime ne sont pas comptabilisés. Par exemple, un AT ayant conduit à l'attribution d'un taux d'IPP, puis entraînant ensuite la mort (donc après rechute), n'est considéré que comme AT avec IPP et non AT mortel (bien qu'une rente indemnisant le décès de la victime soit bien sûr versée aux éventuels ayants droit). Les statistiques sur la gravité des AT sont donc sous-estimées de ce fait.

Sources :

« Des indicateurs en santé travail, Les accidents mortels d'origine professionnelle en France », Institut de veille sanitaire, document de synthèse, 2011

D. Euzenat, « Les indicateurs accidents du travail de la Dares. Conception, champ et interprétation », Dares, document d'études n°150, juillet 2009

DIRECCTE
ÎLE-DE-FRANCE
thématique

N°62 Septembre 2015

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation - idf.statistiques@direccte.gouv.fr

Réalisation et diffusion : Service communication - idf.communication@direccte.gouv.fr

Conception graphique : Renaud Sauteret - Mise en page : Leïla Ziadi

N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers

Tél. 01 70 96 13 00

Toutes les publications de la Direccte Ile-de-France sont téléchargeables sur www.idf.direccte.gouv.fr